

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-421

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2019-421

**Direction générale Haute qualité de vie - Evolution de l'organisation de la direction des bâtiments -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Direction des bâtiments assure pour Bordeaux Métropole et 5 villes (Bordeaux, Bruges, Le Taillan Médoc, Pessac et Ambares et Lagrave) l'ensemble de la maintenance et des travaux dans les bâtiments.

Après plus de 3 ans de fonctionnement et une évolution à la hausse des périmètres gérés, la Direction des bâtiments doit adapter son organisation afin d'intégrer les transferts de charges d'ores et déjà opérés et anticiper au mieux la dynamique du domaine d'activité.

Cette adaptation sera deux ordres :

- des ajustements de l'organisation principalement par redéploiement interne d'effectifs,
- la réorganisation partielle de deux services, le Service urgences et petits travaux (SUPT) et le Service études, architecture et archéologie (SEAA).

1) Ajustements de l'organisation

L'organigramme présenté synthétise les points décrits ci-après pour chaque service impacté.

- Service construction et amélioration du patrimoine (SCAP)

Ce service assure l'ensemble des projets de constructions neuves et de réhabilitation ainsi que toutes les opérations de Gros entretien et de renouvellement (GER) sur le patrimoine bâti.

Un programme exceptionnel de construction et de réhabilitation d'écoles métropolitaines est en cours ainsi qu'une augmentation de l'activité relative aux bâtiments techniques. Cela nécessite d'adapter les moyens internes en faisant évoluer les compétences pour assurer le pilotage de ces opérations. Pour ce faire il est proposé la transformation de 2 postes de C vacants :

- transformation d'un C en B pour création d'un poste de technicien (catégorie B technique) au sein du centre bâtiment technique par transfert d'un poste de C de la Direction administrative et

financière de la DGHQV,

- transformation d'un C en A pour création d'un poste de chargé d'opérations (catégorie A technique) au sein du centre éducation.

- Service énergies et maintenance (SEM)

Ce service assure l'ensemble de la gestion des équipements indissociables des bâtiments et pilote l'ensemble des achats d'énergies. Il organise et structure les interventions permettant l'atteinte des objectifs d'économie d'énergies. Il a également la charge de la gestion des informations techniques associées au patrimoine sur lequel l'ensemble de la direction intervient et assure une mission spécifique sur les immeubles dangereux et les astreintes.

Dans le cadre de la réorganisation partielle du SEAA présentée ci-dessous et afin de regrouper les compétences expertes dans un même service les modifications suivantes sont apportées :

- le centre pilotage de la performance énergétique est supprimé. Un poste de A est transféré au SEAA et un poste de B au centre énergies et fluides afin de poursuivre l'animation du réseau de l'académie climat énergie

- un poste de C en charge des relevés bâtiments du centre information du bâtiment est transféré vers le SEAA

Au sein du centre énergie et fluides et afin de répondre à la complexité de la mission de gestionnaire de flux, la transformation d'un poste de B en poste de A technique est proposée pour assumer cette fonction experte.

De plus, afin de tenir compte de la croissance du nombre d'abonnements et de la mise en place de l'application ENERGISME, un poste de B administratif pour la gestion des contrats fournisseurs et marchés d'achats en assistance du responsable de centre doit être créé par transformation d'un poste de C vacant au SUPT,

Enfin, le centre informations du bâtiment est renforcé par le transfert d'un poste de B vacant du centre maintenance des équipements afin de faire face au développement de la Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

2) Réorganisation partielle de deux services

- Service urgences et petits travaux (SUPT)

Ce service intervient sur le domaine des urgences bâtiments et des petits travaux. Il est implanté dans chacune des communes ayant mutualisé le bâtiment en proximité directe du patrimoine sur lequel les équipes interviennent.

La réorganisation partielle proposée vise à remplir plusieurs objectifs :

- Renforcer la notion de « service » et décloisonner les différentes entités existantes ;
- Regrouper dans un centre unique les fonctions supports des équipes régies de terrain ;
- Préparer l'arrivée de nouvelles communes.

Dans ce cadre, un centre d'appui technique est créé afin de renforcer l'identité du service et de décloisonner les centres existants. Ce nouveau centre a pour vocation **d'apporter à toutes les régies de terrain un même niveau d'appui technique et de conseil**. Celui-ci sera piloté par un responsable de centre de catégorie A technique, poste créé par transformation d'un poste de C vacant dans le service.

Le responsable de centre sera également adjoint au responsable de service avec un rôle spécifique sur l'ensemble des supports techniques liés à la production.

Ce centre regroupera les fonctions transverses du SUPT. Il se compose de :

- L'équipe logistique : elle se compose du magasin auparavant intégré au centre Bordeaux, et sera dotée de nouvelles fonctions logistiques utiles à l'ensemble des régies (lavage des vêtements de travail / gestion des EPI (Equipements de protection individuelle) / gestion du parc matériel du service / commandes de matériels / ...)

- L'unité de gestion des travaux externalisés : elle se compose des agents chargés de projets travaux auparavant intégrés au centre atelier Bordeaux. Elle a vocation à intervenir pour l'ensemble des centres ateliers du SUPT. Cette unité commande et suit les travaux réalisés par des entreprises et sera amenée à intervenir sur l'ensemble du patrimoine métropolitain et des communes mutualisées ;
- L'unité signalétique. Elle se compose des agents de l'atelier signalétique auparavant intégrés au centre atelier Bordeaux et a une vocation transverse dans le domaine de la production liée à la communication et à l'évènementiel ;
- Le poste de coordonnateur des centres extérieurs actuellement rattaché au responsable du service est intégré à ce centre et devient un poste de coordonnateur technique également adjoint au responsable de centre. Sa vocation initiale de coordonnateur des centres ateliers hors Bordeaux est élargie à tous les centres ateliers permettant ainsi un appui technique de tous les responsables de centre atelier afin d'harmoniser et coordonner l'activité ;
- Un poste de coordonnateur santé sécurité (catégorie B technique) est également créé par redéploiement d'un poste existant. Relais de la Mission prévention et sécurité de la DAAF (Direction d'appui administrative et financière), il portera les plans d'action en termes de sécurité, les déploiera sur les différents centres et animera une démarche prévention.

Compte tenu de l'élargissement de l'offre de service correspondant principalement à la centralisation sur un point unique de toutes les demandes de travaux actuellement réparties entre SCAP/SUPT/SEM et entre les différents centres, le centre de coordination générale doit être renforcé. Pour cela, dès qu'un poste sera vacant au sein des ateliers, il sera transféré dans ce centre.

Le centre atelier Bordeaux, compte tenu de sa taille et de son activité, reste un centre encadré par un responsable de catégorie A technique et son adjoint catégorie B technique. Le responsable de centre sera également adjoint au responsable de service avec un rôle spécifique sur l'ensemble de la production. Dans l'ensemble des centres atelier, des équipes seront créées et seront encadrées par des responsables d'équipe.

Dans le cadre de l'anticipation des futures mutualisations, une étude va être menée sur les différents cycles de travail des ateliers afin d'arriver à l'harmonisation de ceux-ci.

- Service Etudes, Architecture et Archéologie (SEAA)

Le service a en charge la réalisation des études de faisabilité et de programmation. Il assure également les expertises des études réalisées en maîtrise d'œuvre externe, il structure les standards techniques, économiques et environnementaux des projets. Il exécute des études de maîtrise d'œuvre interne et des études techniques, patrimoniales, énergétiques et participe aux comités techniques des jurys de concours. Enfin il réalise des missions d'archéologie préventive sur le territoire de la Métropole.

La réorganisation partielle proposée vise à remplir plusieurs objectifs :

- Renforcer les capacités d'innovations techniques de la direction
- Consolider les compétences techniques expertes

Un ajustement sur les quatre centres existant permet de se recentrer à la fois sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage, sur la maîtrise d'œuvre en interne et sur l'accompagnement technique, économique et architectural.

Pour ce qui concerne les études internes de maîtrise d'œuvre, le poste de catégorie A occupé aujourd'hui par la fonction d'architecte sera rattaché directement au responsable de service. Le mode projet sera systématiquement mis en œuvre pour les opérations en maîtrise d'œuvre interne nécessitant une compétence d'architecte en lui affectant les ressources d'ingénierie et de production graphique nécessaires.

Un poste de spécialiste en charge de la Haute qualité environnementale sera également créé et directement rattaché au responsable de service par transfert d'un poste de catégorie A depuis le Service énergie et maintenance, centre pilotage de la performance énergétique.

Le centre faisabilité et programmation doit renforcer ses capacités internes d'études préalables et de faisabilité. Ce point représente un enjeu fort de maîtrise globale de la qualité, des coûts et des délais des projets de construction, il est donc proposé de transférer un poste de catégorie A technique vacant du centre

architecture vers ce centre.

Le centre architecture est renommé centre bureau d'étude. Il interviendra dans le cadre de la création et de l'assemblage des données graphiques ainsi que dans le cadre de la production de pièces administratives liées à l'acte de construire. Ce centre restera sous la responsabilité d'un poste de catégorie A technique.

Il comportera désormais 3 activités :

- l'activité économie de la construction (les 2 économistes catégorie B et un poste de C transférés du centre ingénierie) ;
- l'activité ressources graphiques (avec 4 agents catégorie C dont 1 transféré depuis le SEM centre informations du bâtiment) ;
- l'activité ressource architecturale avec 4 agents (2 catégories B et 2 catégories C).

Le centre ingénierie est renommé centre ingénierie et expertises techniques et sera orienté à la fois dans la veille et la production technique en collaboration avec le SCAP. Le centre sera composé de 4 postes (2 catégories A, 1 catégorie B et 1 catégorie C).

Enfin, le centre archéologie qui a vu récemment son agrément national renouvelé constate aujourd'hui sur le territoire Métropolitain que la compétence sur la période Moderne doit être rapidement obtenue pour faire face aux découvertes nombreuses relatives à cette période non encore couverte au sein du centre.

La création d'un poste d'archéologue (catégorie A culturelle) chargé d'opérations spécialiste de la période Moderne permettra de répondre à de nouvelles exigences nationales.

Compte tenu de la spécificité de certains postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux pour les postes suivants :

- Chargé d'opérations (ingénieur / ingénieur principal) au centre éducation
- Gestionnaire de flux (Ingénieur / Ingénieur principal) au centre Energie et fluides
- Programmiste architecte (Ingénieur / Ingénieur principal) au centre faisabilité et programmation
- Responsable de centre (Ingénieur / Ingénieur principal) au centre bureau d'études
- Archéologue (attaché de conservation du patrimoine / conservateur du patrimoine) au centre archéologie préventive

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire :

- du cadre d'emplois des Ingénieurs soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 818€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 44 873,13€ euros annuels (dernier échelon du grade d'Ingénieur principal)
- du cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine ou des Conservateurs du patrimoine soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 818 € (1^{er} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine) et 44 873,13 € (9^{ème} échelon du grade d'Attaché principal de conservation) ou 24 685 € (1^{er} échelon du grade de Conservateur du patrimoine) et 65 678 € (dernier chevron du dernier échelon de Conservateur du patrimoine en chef).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ces postes ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 27 juin 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la création d'un poste de catégorie A.

Article 2 : d'autoriser les transferts et transformations de postes indiqués.

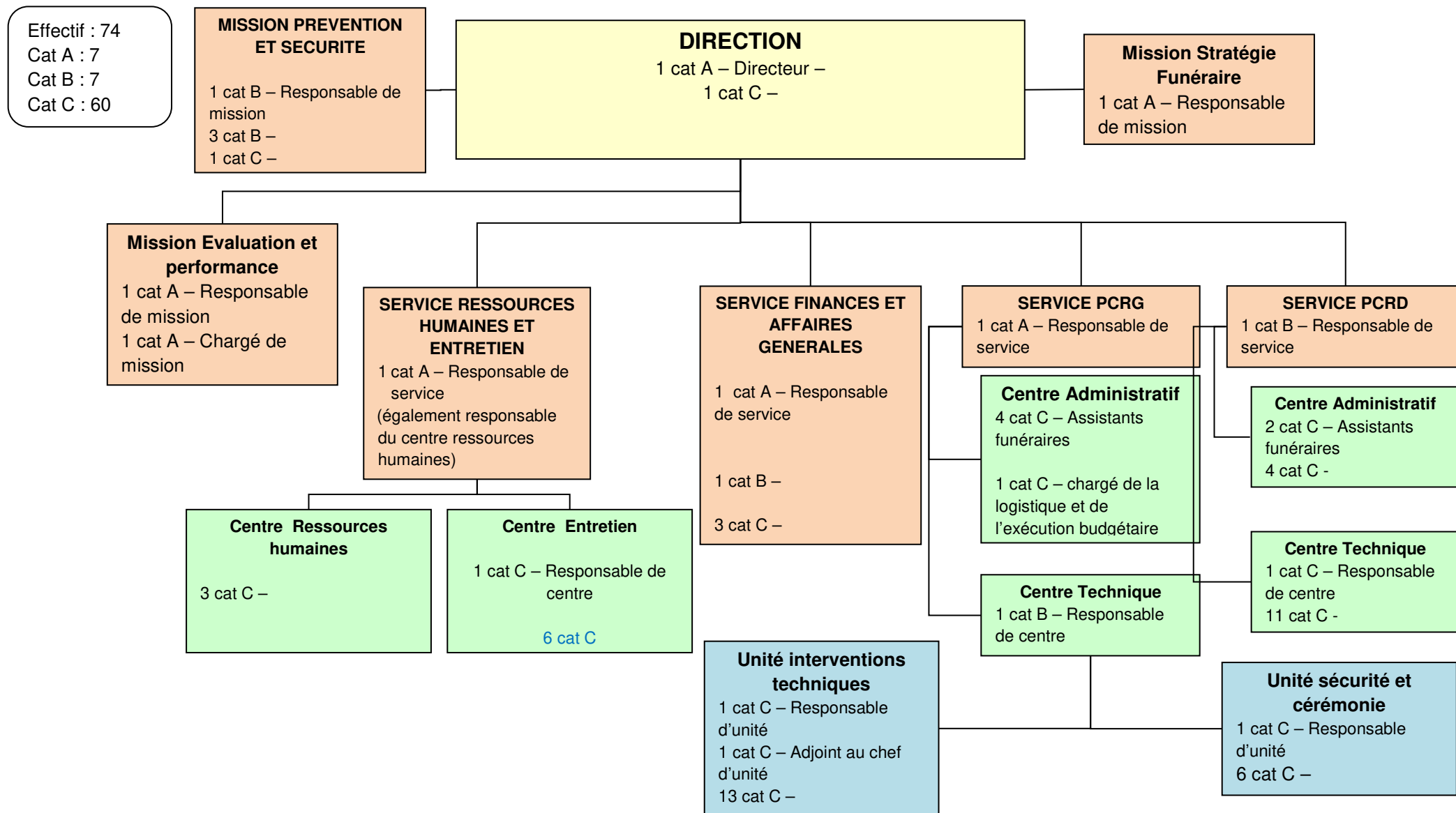
Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	

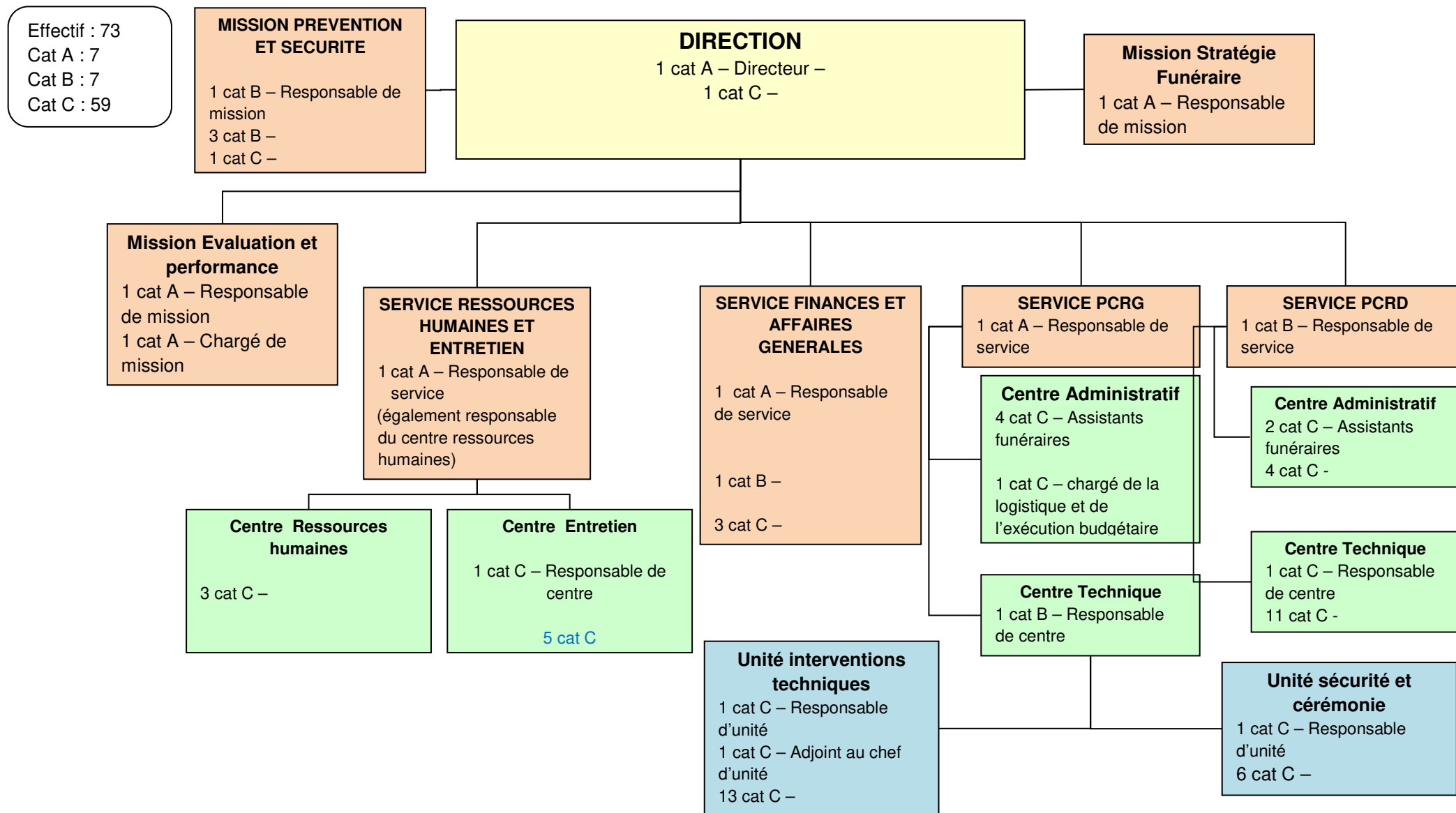
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Comité technique du 27 juin 2019 – Ancien organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

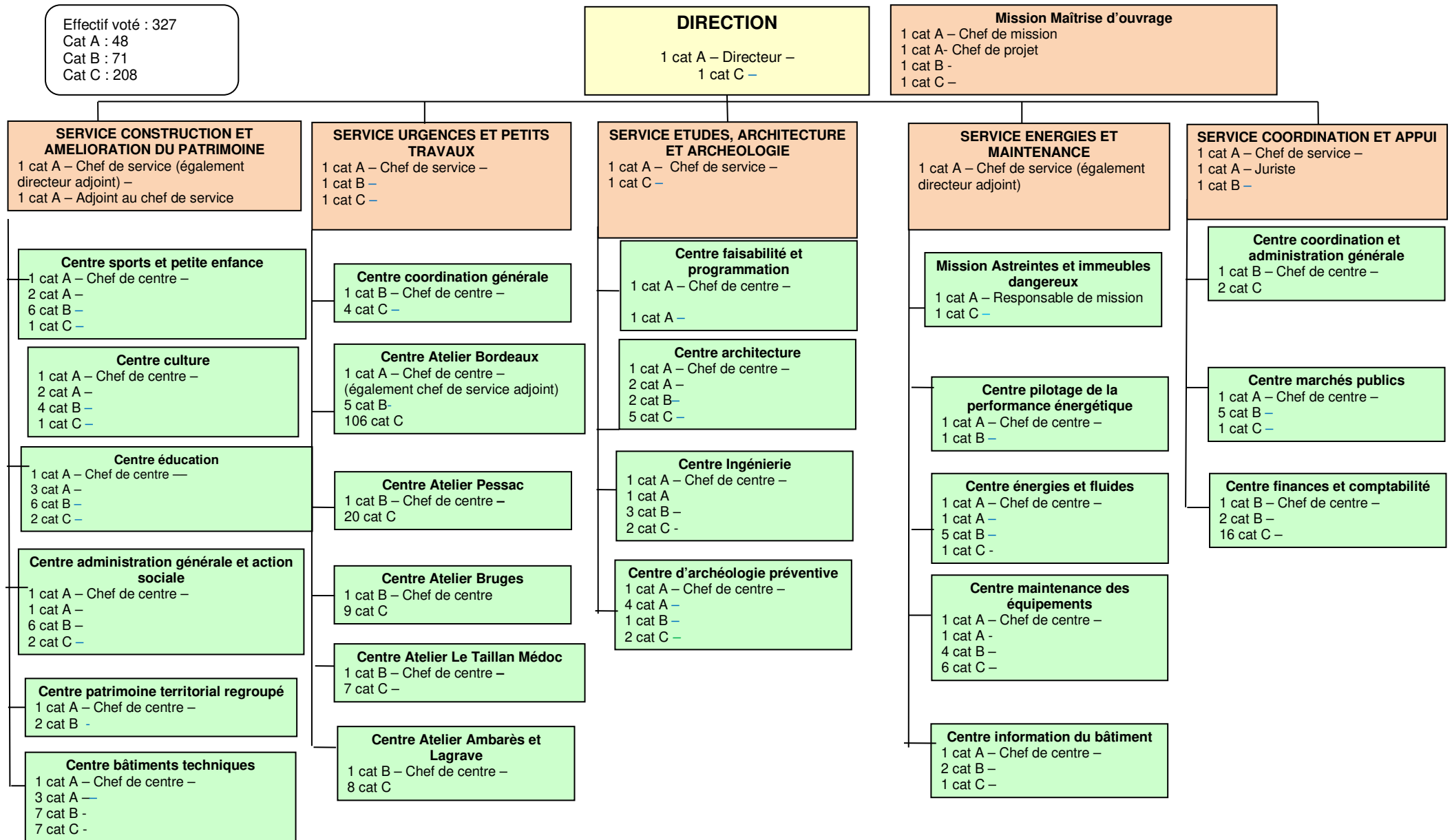
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Comité technique du 27 juin 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

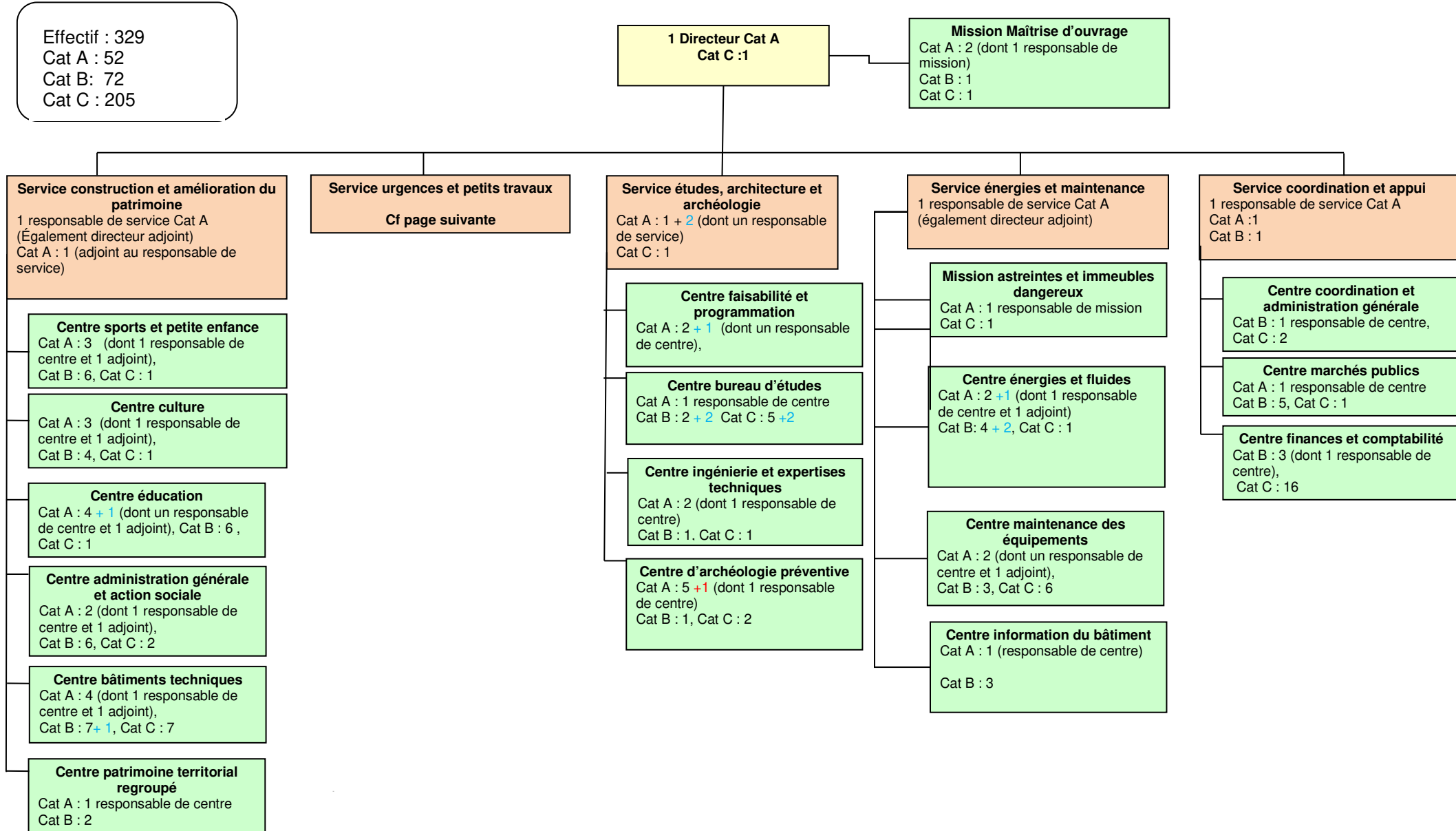
DIRECTION DES BATIMENTS



Comité technique du 27 juin 2019 – Ancien organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

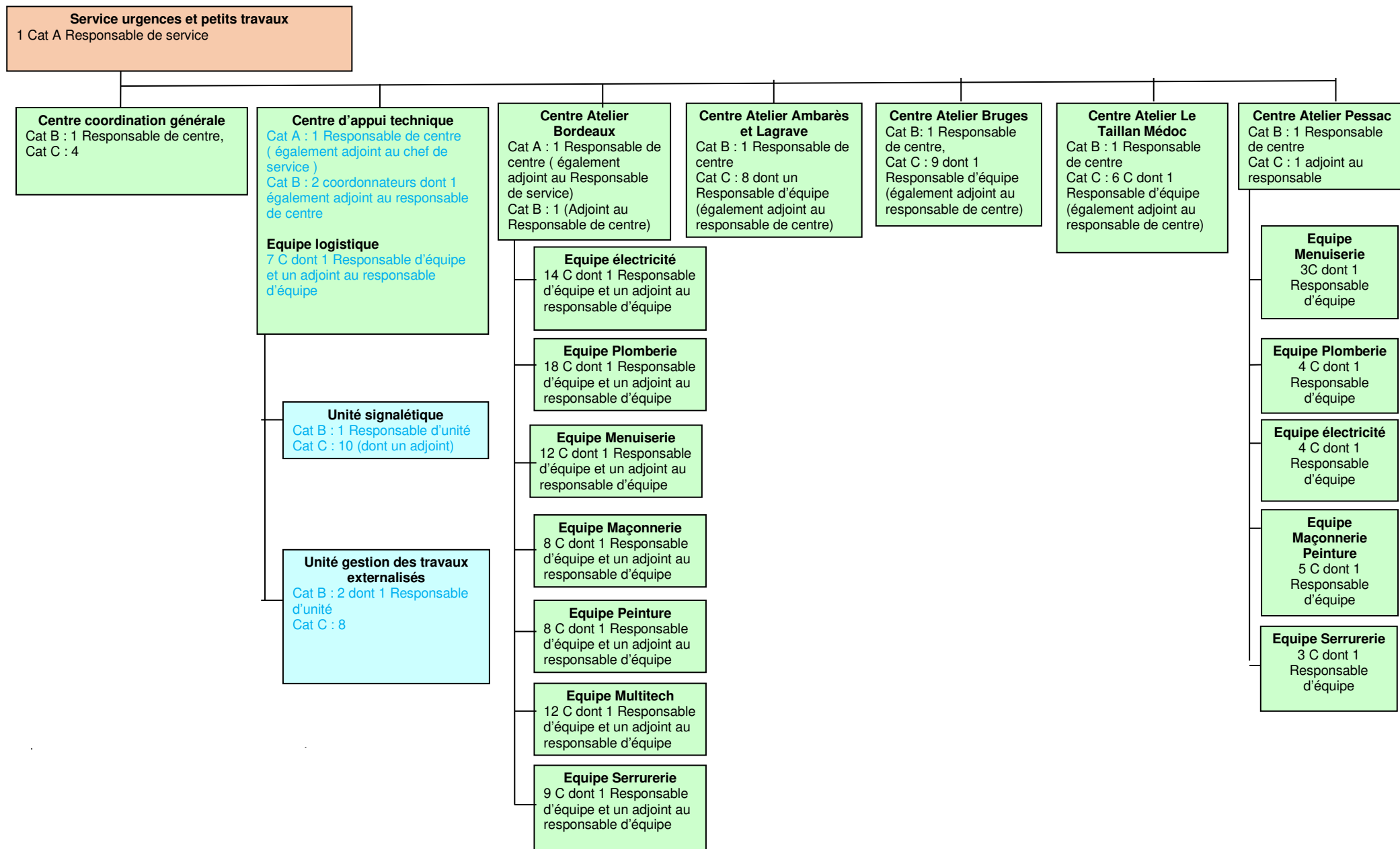
DIRECTION DES BATIMENTS



Comité technique du 27 juin 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DES BATIMENTS



Comité technique du 27 juin 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste